



Des ingénieur(e)s de l'Etat

Spécialité aménagement - urbanisme - paysage

Participez au webinaire d'information le jeudi 12/01/2023 à 13h : <http://mctrct.fr/267>

Le recrutement sur titres, qu'est-ce que c'est ?

Vous êtes recruté(e)s directement dans un corps de fonctionnaires, dans une spécialité, sans épreuve écrite.

Vous êtes présélectionné(e)s par un jury, sur la base de vos diplômes, vos travaux réalisés et de votre parcours professionnel.

Vous avez ensuite un entretien avec un jury qui retiendra les profils les plus adaptés, dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

La spécialité aménagement - urbanisme - paysage :

Cette spécialité de recrutement recouvre tous les métiers qui concourent à un développement équilibré et durable des territoires. Il s'agit notamment d'accompagner les collectivités et leurs établissements dans la résolution des problématiques locales et dans la construction de projets structurants de territoires. Cette spécialité convient particulièrement aux personnes ayant une formation et/ou une expérience antérieure en aménagement du territoire, en urbanisme ou en aménagement paysagé.

Exemples de postes susceptibles d'être proposés aux lauréat(e)s :

En Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) : **Chargé(e) de l'appui aux territoires**

En Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) : **Référent(e) paysages**

En Administration centrale, à la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la nature (DGALN) : **Chargé(e) de mission**

Au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : **Responsable d'études au Services Écosystémiques et Aménagement Urbain**

Comment postuler ? Conditions à remplir pour concourir

Être titulaire d'un diplôme BAC+5 (niveau 7) ou d'une qualification équivalente **dans la spécialité de recrutement. Les candidats doivent être déjà diplômés avant de candidater.**

Le titre d'ingénieur n'est pas obligatoire : un master suffit

Dates d'inscription

Du lundi 12 décembre 2022 au vendredi 20 janvier 2023

Localisation des postes

Les postes peuvent être situés sur l'ensemble du territoire. Leur localisation précise n'est pas encore connue.

Où postuler ?

Le dossier d'inscription et la présentation générale du recrutement sur titre peuvent être téléchargés en ligne à l'adresse :

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr>



Perspectives de carrière après le 1^{er} poste :

Les ingénieur(e)s des travaux publics de l'Etat sont des fonctionnaires appartenant à un corps d'encadrement de l'Etat, présents sur des emplois à fort contenu scientifique et technique, sur des emplois de terrain et souvent comme managers.

Ils exercent leurs compétences au service d'une multitude de services de l'Etat ainsi que dans des établissements publics, ce qui leur permet de construire des parcours professionnels riches et variés.

Rémunération :

La rémunération d'un(e) ingénieur(e) des travaux publics de l'Etat évolue en fonction de son ancienneté, de sa progression dans le corps et de ses prises de responsabilité.

Administration centrale et services déconcentrés d'Ile-de-France : **31 920 € nets/an** en moyenne lors du premier poste (**sans expérience préalable**) et **35 256 € nets/an** après 5 ans.

Autres services déconcentrés : **30 000 € nets/an** en moyenne lors du premier poste et **33 120 € nets** après 5 ans.